

BILAN DE COMPÉTENCES

pour Cadres dirigeants, Cadres et Managers

Accompagnement individuel

Date d'actualisation : JUIN 2026

INFORMATIONS MISES A DISPOSITION EN ACCES LIBRE SUR LE SITE INTERNET DU CABINET ALCANDRE

<https://alcandre.com/bilan-professionnel/>

1. Objectif du BILAN DE COMPÉTENCES ALCANDRE :

(Bilan de carrière, Profilage, Valorisation et Évolution de parcours)

L'objectif du BILAN DE COMPÉTENCES est de :

- faire un point de carrière,
- valoriser ses points forts,
- bien cerner son profil vis-à-vis du monde professionnel,
- définir ou redéfinir son projet professionnel en le rendant clair, structuré et en phase avec les exigences du marché.

Il permet également de :

- mieux se connaître = faire le point sur soi-même et sur ses compétences,
- se motiver,
- travailler son profilage et son positionnement sur le marché tout en se donnant les moyens d'orienter sa carrière pour réussir.

2. Prérequis pour effectuer un BILAN DE COMPÉTENCES ALCANDRE :

Le BILAN DE COMPÉTENCES proposé par ALCANDRE s'adresse aux cadres dirigeants, cadres et managers, qu'ils soient salariés, en recherche d'emploi ou engagés dans une démarche de reconversion professionnelle.

Aucun prérequis en matière de diplôme, de niveau de qualification ou d'expérience professionnelle n'est exigé pour accéder à la prestation : le seul critère d'éligibilité concerne l'appartenance au public visé, à savoir l'exercice ou l'exercice antérieur de fonctions de cadre dirigeant, cadre ou manager.

Le BILAN DE COMPÉTENCES est proposé aux personnes souhaitant engager une démarche structurée de réflexion, d'analyse et de définition ou de clarification de leur projet professionnel, notamment dans le cadre d'une évolution professionnelle, d'une reconversion ou d'une réflexion sur leur parcours.

Un premier entretien permet d'échanger avec le bénéficiaire sur sa situation, ses attentes, ses besoins et ses objectifs, afin de vérifier l'adéquation du bilan de compétences proposé avec son projet et sa situation.

3. Modalités d'accès au BILAN DE COMPÉTENCES ALCANDRE :

Si vous souhaitez obtenir des informations sur notre programme de BILAN DE COMPÉTENCES, contacter directement Monsieur Olivier Grootenboer, fondateur et dirigeant du cabinet ALCANDRE, au 06 88 39 37 39, afin de convenir d'un premier entretien.

Recrutement - Executive Search - Management de Transition

Executive Outplacement - Executive Bilan de carrière - Accompagnement de C-Levels et CEO (Mentoring, Coaching)

Prestataire de formation (réf. 11 92 21460 92), certifié Qualiopi 5-0616 pour les actions de Formation et de Bilan de compétences

ALCANDRE - 104, avenue Albert 1^{er} - 92500 Rueil-Malmaison - France

Tel: +33 (0)1 47 08 09 12 - www.alcandre.com - SARL au capital de 38000 Euros - RCS Nanterre 512 857 053

Ce premier échange peut être réalisé par téléphone ou en présentiel, selon les disponibilités et les besoins du bénéficiaire.

Lors de cet entretien, nous présentons notamment :

- le déroulement et les objectifs du bilan de compétences ;
- les différentes étapes de l'accompagnement ;
- les méthodes et modalités pédagogiques mobilisées ;
- la durée et le calendrier prévisionnel ;
- le tarif et les modalités de financement possibles ;
- les conditions et modalités d'accès à la prestation.

Cet entretien permet également de faire connaissance avec le bénéficiaire, d'identifier ses attentes, ses besoins et ses objectifs, et de vérifier que le bilan de compétences proposé par ALCANDRE est adapté à sa situation et à son projet.

À l'issue de ce premier échange, les modalités de démarrage de l'accompagnement peuvent être définies avec le bénéficiaire.

4. Méthodes utilisées :

Rigueur, implication et pragmatisme caractérisent la démarche ALCANDRE.

Toutes nos interventions s'appuient sur des méthodologies éprouvées, menées à un rythme soutenu, sur une approche terrain concrète, sur la réactivité et la personnalisation de nos missions, et sur des relations constructives, proactives, pérennes et fondées sur la confiance.

La démarche alterne différentes modalités de travail :

- entretiens individuels personnalisés, réalisés en présentiel ou à distance ;
- travail personnel intersessions, permettant au bénéficiaire de poursuivre sa réflexion et d'approfondir les travaux engagés lors des entretiens ;
- utilisation d'outils d'analyse et d'aide à la réflexion, notamment des questionnaires de personnalité et des outils permettant d'identifier les compétences, aptitudes, motivations et centres d'intérêt ;
- mises en situation et jeux de rôles, permettant d'observer et d'analyser les comportements, les réactions et les émotions du bénéficiaire face à différentes situations professionnelles ;
- analyse du parcours professionnel et des expériences vécues, afin de faire émerger les compétences, les points forts, les ressources et les axes de développement ;
- travaux de recherche et d'investigation sur les perspectives professionnelles, permettant de confronter les aspirations du bénéficiaire aux réalités et opportunités du marché de l'emploi.

Les méthodes utilisées favorisent ainsi une implication active du bénéficiaire tout au long de la démarche. Le consultant accompagne le bénéficiaire dans l'analyse de son parcours, la prise de recul sur ses expériences, l'identification et la valorisation de ses compétences, ainsi que dans la définition ou la clarification de ses perspectives professionnelles.

L'accompagnement est individualisé et évolutif, avec un suivi régulier permettant d'adapter les méthodes et les outils aux besoins identifiés au cours du bilan.

L'objectif est de proposer une prestation sur mesure, pragmatique et orientée vers l'action, permettant au bénéficiaire de disposer, à l'issue du bilan, d'une vision plus claire de ses compétences, de ses motivations et de ses possibilités d'évolution, ainsi que d'un projet professionnel cohérent et réaliste.

Toutes les rencontres et interventions se déroulent au sein des locaux d'ALCANDRE à Rueil-Malmaison (à 50m du RER A de Rueil) et/ou par visioconférence.

5. Délai d'accès :

Il est possible de commencer un BILAN DE COMPÉTENCES ALCANDRE tout au long de l'année.

Le programme débute dans les 15 jours suivant la signature du contrat, selon les disponibilités des deux parties.

6. Durée :

Le BILAN DE COMPÉTENCES proposé par ALCANDRE est d'une durée totale de 24 heures, réparties idéalement sur une période de 3 à 4 mois, afin de permettre au bénéficiaire de disposer du temps nécessaire à la réflexion, à l'analyse et à la maturation de son projet professionnel.

La prestation comprend :

- 16 heures d'entretiens individuels, réalisés en présentiel ou à distance ;
- 8 heures de travail personnel, réalisées entre les séances, permettant au bénéficiaire d'approfondir les travaux, réflexions et recherches engagés au cours des entretiens.

La durée et le calendrier de réalisation peuvent être adaptés aux disponibilités du bénéficiaire et du consultant, tout en respectant le volume horaire global de 24 heures et les objectifs de la prestation.

La structuration détaillée du programme ainsi que le calendrier prévisionnel précisent les différentes étapes et modalités de réalisation du bilan de compétences.

7. Modalités d'évaluation :

L'évaluation se fait de manière progressive et personnalisée, tout au long du bilan, dans un esprit d'échange et de bienveillance. Cet accompagnement permet au bénéficiaire de prendre du recul sur son parcours, de mieux comprendre ses compétences, ses motivations et ses aspirations, et de faire émerger un projet professionnel qui lui correspond. Au fil des entretiens et des travaux personnels, nous faisons régulièrement le point sur les avancées, les questionnements et les éventuelles difficultés rencontrées. Les exercices, questionnaires, échanges et mises en situation permettent au bénéficiaire de mieux se connaître et de confronter ses réflexions à des situations concrètes.

En fin de programme, une réunion de clôture permet de vérifier l'atteinte des objectifs définis au démarrage, de valider les principaux enseignements du bilan et de formaliser les perspectives professionnelles identifiées ainsi que les éventuelles actions à mettre en œuvre. Le bilan donne lieu à la remise d'un document de synthèse.

Cette réunion de clôture constitue un temps d'évaluation et de validation de la démarche. D'une durée de 2 heures, elle permet au bénéficiaire de présenter son parcours, son projet professionnel et la stratégie qu'il envisage de mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs.

Cette séance prend la forme d'une mise en situation professionnelle, proche d'un véritable entretien avec un dirigeant, un DRH ou un cabinet de recrutement. Le bénéficiaire présente notamment son parcours, le fil conducteur de sa carrière, son projet professionnel, sa proposition de valeur et son CV. Cette mise en situation permet de vérifier que le bénéficiaire est en mesure de présenter clairement son profil, de valoriser ses compétences et de défendre son projet avec cohérence et confiance.

La réunion permet également de s'assurer que le projet professionnel est cohérent avec le profil du bénéficiaire et avec les réalités du marché, et de l'accompagner dans la définition de sa stratégie de recherche et de son plan d'action : identification des cibles, choix des bons canaux et bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Tout au long de cette restitution, le consultant et Olivier Grootenboer évaluent avec le bénéficiaire le niveau d'appropriation des différents éléments travaillés au cours du bilan et lui apportent leurs conseils et recommandations.

La préparation de cette séance fait pleinement partie de la démarche : le bénéficiaire est invité à s'entraîner à présenter oralement son parcours et son projet, sans s'appuyer sur ses documents, afin d'être placé dans des conditions aussi proches que possible d'un véritable entretien professionnel.

En complément, le bénéficiaire est invité à réaliser une auto-évaluation à chaud afin de mesurer lui-même l'atteinte de ses objectifs et son niveau de satisfaction. Le consultant renseigne également une grille d'évaluation de la prestation, permettant de formaliser les observations réalisées lors de la réunion de clôture.

Depuis le 19 novembre 2024, le cabinet ALCANDRE a accompagné 13 bénéficiaires dans la réalisation de leur bilan de compétences. Les résultats recueillis à l'issue des accompagnements témoignent d'un taux de satisfaction de 92 % : 12 bénéficiaires sur 13 considèrent avoir atteint leurs objectifs.

(Dans le détail, 6 bénéficiaires ont attribué la note de 4/4, 6 bénéficiaires la note de 3/4 et 1 bénéficiaire la note de 2/4 concernant l'atteinte de leurs objectifs).

Un point contractuel est réalisé six mois après cette réunion afin de s'assurer de la bonne réalisation des actions de suivi.

Les délais de réalisation de chaque BILAN DE COMPÉTENCES ALCANDRE ont été tenus.

8. Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les locaux sont accessibles pour les personnes en situation de handicap.

9. Tarifs :

4 500€ TTC (finançable par votre CPF, **plafonné à 1 600 €**).

10. Contact :

Olivier Grootenboer, fondateur et dirigeant du cabinet ALCANDRE : 06 88 39 37 39 / oig@alcandre.com

Recrutement - Executive Search - Management de Transition

Executive Outplacement - Executive Bilan de carrière - Accompagnement de C-Levels et CEO (Mentoring, Coaching)

Prestataire de formation (réf. 11 92 21460 92), **certifié Qualiopi 5-0616 pour les actions de Formation et de Bilan de compétences**

ALCANDRE - 104, avenue Albert 1^{er} - 92500 Rueil-Malmaison - France

Tel: +33 (0)1 47 08 09 12 - www.alcandre.com - SARL au capital de 38000 Euros - RCS Nanterre 512 857 053